

Décision

Générale

colonial

Décision n° 609 Décisions concernant les Ministères...

n° 609

Ministère	Date de publication
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES	21 mai 1960
Numéro JO	Date du numéro
n° 6 du 30/06/1960	30 juin 1960

TEXTE INTÉGRAL

La liste des médecins officiellement agréés comme experts pour exercer leur art dans le cadre et les conditions fixées par l'article 38 de la délibération n° 38 de l'Assemblée Territoriale en date du 29 mai 1959, est fixé comme suit : — Docteur Rimbaud, Hôpital Peltier. — Docteur Chovet, Hôpital Peltier. — Docteur Laurent, Hôpital Peltier. ___ Docteur Bouche. Hôpital Peltier. — Docteur Fabre-Teste. Dispensaire Andrieu.